

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Professeur SAID OUHADI

PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ADF PRO Marrakech

Les immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme étant « un actif non monétaire identifiable sans substance physique »

L'immobilisation incorporelle doit être identifiable afin de la distinguer du Goodwill :

- Elle est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif liés ;
- Elle résulte de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Les immobilisations incorporelles

Exemples :

- Les brevets,
- Les droits d'auteurs,
 - Les logiciels,
 - Les licences,
- Les marques de fabrique,
 - Les dessins,
 - Les modèles,
 - Les franchises,
- Les frais de recherche et de développement,
 - Le fonds de commerce,
 - Le goodwill (IFRS3)
- Les indemnités de mutation des joueurs professionnels ;

Les immobilisations incorporelles

Comptabilisation et évaluation initiale

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si et seulement si :

- 1) Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité
- 2) Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'immobilisation est comptabilisée à sa juste valeur (IFRS13) :
prix d'achat, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que toute dépense directement imputable y compris les coûts d'emprunt dans le cas d'un actif qualifié (IAS23) à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les immobilisations incorporelles

Comptabilisation et évaluation initiale

L'immobilisation est comptabilisée à sa juste valeur (IFRS13) :

Les dépenses directement attribuables incluent, par exemple, le coût du personnel résultant de son intervention dans la formation de l'immobilisation, les honoraires versés aux professionnels, le coût des tests nécessaires à un fonctionnement correct.

Ne figurent pas dans le coût d'acquisition les coûts de lancement d'un nouveau produit ou service, les coûts de l'exploitation d'une activité dans un nouveau lieu ou avec une nouvelle catégorie de clients, les frais administratifs et autres frais généraux.

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Le CGNC marocain a prévu :

221 Immobilisation en recherche et développement

222 Brevets, marques, droits et valeurs similaires

223 Fonds commercial

228 Autres immobilisations incorporelles

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

L'OHADA a prévu :

21 Immobilisations incorporelles

211 Frais de recherche et de développement

212 Brevets, licences, concessions et droits similaires

213 Logiciels

214 Marques

215 Fonds commercial

216 Droit au bail

217 Investissements de création

218 Autres droits et valeurs incorporels

219 Immobilisations incorporelles en cours

2191 Frais de recherche et de développement

2193 Logiciels

2198 Autres droits et valeurs incorporels

Les Immobilisation en recherche et développement

Sont portées au débit du compte 2210 (CGNC) 211 (OHADA) les seules dépenses qui correspondent à l'activité réalisée par l'entreprise pour son propre compte en matière de recherche appliquée et développement.

En sont exclus les frais entrant dans le coût de production des commandes passées par des tiers.

En vertu du principe de prudence, l'entreprise n'immobilise pas en général les frais de recherche et de développement qu'elle a engagés, en raison de caractère aléatoire de cette activité.

Les Immobilisation en recherche et développement

A titre exceptionnel, les frais de recherche et de développement peuvent être portés en immobilisation au compte 2210 (CGNC) 211 (OHADA) s'ils respectent toutes les conditions suivantes :

- Les projets de recherche et de développement doivent être nettement individualisés et leur coût distinctement établi peut être réparti dans le temps à l'aide notamment d'une comptabilité analytique appropriée ;
- Chaque projet doit avoir, à la date d'établissement des états de synthèse, de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.
- Le compte 2210 (CGNC) 211 (OHADA) est débité par le crédit du compte 7142 "Immobilisations incorporelles produites par l'entreprise pour elle-même« (CGNC) 721 Immobilisations incorporelles (OHADA) **Production immobilisée**.

Les Immobilisation en recherche et développement

Selon la norme IAS 38 on distingue entre :

- Frais de recherche : généralement exclu des immobilisations car en amont de la production et commercialisation et ne satisfont pas au critère de probabilité d'obtention d'avantages économiques futurs ;
 - Frais de développement : 6 conditions requises pour les immobiliser :
 - 1) Faisabilité technique
 - 2) Intention d'achever le développement et de l'utiliser ou le vendre
 - 3) Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation
 - 4) Probabilité de génération d'avantages économiques futurs (marché)
 - 5) Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation
- 6) Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Les Immobilisation en recherche et développement

-Exemple d'application

La société BARON spécialisée dans la réalisation des systèmes automatiques a entrepris des travaux de recherche depuis début N-1. Du fait des résultats prometteurs, la Direction a autorisé la poursuite des travaux le 15/5/N pour s'achever au début du deuxième trimestre N+1.

Dépenses relatives au Projet

	<u>N-1</u>	<u>Du 1/1/N au 15/5/N</u>	<u>Du 16/5/N Au 31/12/N</u>	<u>N+1</u>
<u>Rémunération du personnel</u>	<u>15000</u>	<u>6000</u>	<u>20000</u>	<u>5000</u>
<u>Matières</u>	<u>6000</u>	<u>2000</u>	<u>4600</u>	
<u>Energie</u>	<u>3000</u>	<u>400</u>	<u>1000</u>	<u>100</u>
<u>Amortissements</u>	<u>600</u>	<u>400</u>	<u>700</u>	<u>50</u>
<u>Charges administratives</u>	<u>200</u>	<u>850</u>	<u>1500</u>	<u>900</u>
<u>tests</u>	<u>4400</u>	<u>1600</u>	<u>2700</u>	<u>1550</u>

Dépenses Relatives à l'établissement de la liste des distributeurs

	<u>N-1</u>	<u>Du 1/1/N au 15/5/N</u>	<u>Du 16/5/N Au 31/12/N</u>	<u>N+1</u>
<u>Rémunération du personnel</u>			<u>10000</u>	<u>2000</u>
<u>Charges administratives</u>			<u>2500</u>	<u>800</u>

Valeur de l'immobilisation incorporelle

	<u>EN COURS</u> <u>Au 31/12/N</u>	<u>Valeur fin mars N+1</u>
<u>Rémunération du personnel</u>	<u>20000</u>	<u>5000</u>
<u>Matières</u>	<u>4600</u>	<u>=</u>
<u>Energie</u>	<u>1000</u>	<u>100</u>
<u>Amortissement</u>	<u>700</u>	<u>50</u>
<u>Tests</u>	<u>2700</u>	<u>1550</u>
		<u>29000</u>
<u>TOTAL</u>	<u>29000</u>	<u>35700</u>

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Enregistrement Comptable

31/12/N

Débit

Immobilisations incorporelles en cours 29000

Crédit

Immobilisations produites 29000

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Enregistrement Comptable

1/4/N+1

Débit

Immobilisations en R et D 35700

Crédit

Immobilisations incorporelles en cours 29000

Immobilisations produites 6700

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Enregistrement Comptable

31/12/N+1

Débit

61921 DEA Immobilisations en R et D (CGNC) 5355

6812 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (OHADA)

Crédit

2821 Amortissements des Immobilisations incorporelles (CGNC) 5355

2811 Amortissements des frais de recherche et de développement (OHADA)

Les immobilisations incorporelles

Cas des immobilisations en recherche et développement Logiciels

La société SIGMA est une entreprise spécialisée dans la fabrication de logiciels ERP.

Au cours de l'année N, SIGMA a réalisé un certain nombre de dépenses toutes constatées en charges.
Elles se résument ainsi :

1-Dépenses de recherche fondamentale : contrat avec l'université sur l'application des ensembles flous :
400000 DH ;

A maintenir en charges

2-Dépenses en recherche appliquée effectuée par le laboratoire de SIGMA sur les bases de données de
gestion des logiciels intégrés : 600000 DH ;

A maintenir en charges

Les immobilisations incorporelles

Cas des immobilisations en recherche et développement Logiciels

3-Dépenses de développement du logiciel ERP 15 déjà commercialisé : 470000 DH ;

Débit : 2210 Immobilisations en recherche et développement (CGNC)

211 Frais de recherche et de développement (OHADA)

Crédit : 7142 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même (CGNC)

721 Immobilisations incorporelles (OHADA)

N.B : Ces immobilisations seront amorties sur la durée de vie restante du logiciel.

4-Dépenses de développement du logiciel ERP 16 pour le compte de la société LAMBDA (LAMBDA a acquis le logiciel mais elle a demandé à la société SIGMA de concevoir certaines applications propres) : 150000 DH ;

A maintenir en charges en attendant de les facturer à LAMBDA.

Les immobilisations incorporelles

Cas des immobilisations en recherche et développement Logiciels

5-Dépenses de conception d'un logiciel ERP 17 appelé à être vendu :

Analyse préalable : 200000 DH ;

Analyse fonctionnelle : 600000 DH ;

Analyse organique : 800000 DH ;

Programmation : 2100000 DH ;

Rédaction de la documentation : 500000 DH ;

Essais : 200000 DH ;

Formation du personnel : 300000 DH ;

A enregistrer en immobilisations (800000+2100000+200000+500000)=3600000

Débit 2280 Autres immobilisations incorporelles 3600000 (22801Logiciels) (CGNC)

2131 Logiciels (OHADA)

Crédit 7142 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même(CGNC) 3600000

721 Immobilisations incorporelles (OHADA)

Ce logiciel sera amorti une fois il sera opérationnel et sur sa durée d'utilisation.

Les immobilisations incorporelles

Cas des immobilisations en recherche et développement Logiciels

6-Dépenses de conception d'un logiciel à usage interne ERP 18 :

Analyse préalable : 30000 DH ;

Analyse fonctionnelle : 90000 DH ;

Analyse organique : 120000 DH ;

Programmation : 300000 DH ;

Rédaction de la documentation : 60000 DH ;

Essais : 40000 DH ;

Formation du personnel : 20000 DH ;

A enregistrer en immobilisations (120000+40000+300000+60000)=520000

Débit 22801 Logiciels(CGNC) 520000

2131 Logiciels (OHADA)

Crédit 7142 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même(CGNC) 520000

721 Immobilisations incorporelles (OHADA)

Les immobilisations incorporelles

Cas des immobilisations en recherche et développement Logiciels

7-Acquisition le premier octobre N du droit d'utilisation de la marque OMEGA auprès de la société KAPPA. Cette marque sera utilisée à l'avenir pour commercialiser certains logiciels : coût 1000000 DH comptabilisés dans le compte « 6126 Achats de travaux, études et prestations de services » (CGNC) 626 Études, recherches et documentation (OHADA).

A enregistrer en immobilisations. Elles ne sont pas amortissables. Mais leur valeur peut se déprécier (Provisions).

Débit : 2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires (CGNC) 1000000

214 Marques (OHADA)

Crédit : 7142 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même (CGNC) 1000000

721 Immobilisations incorporelles (OHADA)

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

222 Brevets, marques, droits et valeurs similaires (CGNC)

212 Brevets, licences, concessions et droits similaires (OHADA)

Le compte **2220 (CGNC) 212 (OHADA)** est en général constitué par les éléments incorporels correspondant aux dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée sous certaines conditions à l'inventeur, à l'auteur ou au bénéficiaire du droit d'utilisation d'un brevet, d'une marque, de modèles, dessins, ou au titulaire d'une concession.

Les immobilisations incorporelles

Ca de Comptabilisation et évaluation initiale des brevets et licences

Cas 1 : Brevets

Acquisition d'un brevet amortissable en 15 ans.

Un versement initial de 200.000 DH

Une redevance de 1% du chiffre d'affaires à payer chaque fin d'année.

Chiffre d'affaires moyen annuel de 5.000.000 DH

Versement des honoraires pour l'inscription du brevet 30000 DH hors TVA.

Taux d'intérêt de 6%

Les immobilisations incorporelles

Exemple :

Si l'entreprise n'opte pas pour l'IAS 23

Valeur du brevet = $200000 + 30000 + 5000000 * 1\% * (1 - 1,06^{15}) / 0,06 = 715610$ DH
1/1/N

Débit	2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires (CGNC)	715610
	2121 Brevets (OHADA)	
	3455 Etat - T V A . récupérable (CGNC)	3000
	445 État, TVA récupérable (OHADA)	
Crédit	1486 Fournisseurs d'immobilisations (CGNC)	485610
	481 Fournisseurs d'investissements (OHADA)	
	Banque	200000
	4488 Divers créanciers	33000
	488 Autres créances hors activités ordinaires	

31/12/N

Débit	6311 Intérêts des emprunts et dettes	29136,6
	671 Intérêts des emprunts (OHADA)	
	4111 Fournisseurs d'immobilisations	20863,4
	481 Fournisseurs d'investissements (OHADA)	
	3455 Etat - T V A . récupérable	10000
	445 État, TVA récupérable (OHADA)	
	Crédit	
	Banque	60000

Les immobilisations incorporelles

Exemple :

Si l'entreprise a opté pour IAS 23

Valeur du brevet = $200000 + 30000 + 5000000 \times 1\% \times 15 = 980000$ DH

1/1/N

Débit	2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires	980000
	2121 Brevets (OHADA)	
	3455 Etat TVA récupérable	3000

Crédit	4186 Fournisseurs d'immobilisations	485610
	4493 Intérêts courus et non échus à payer	264390
	4636 Intérêts courus (OHADA)	
	5141 Banque	200000
	4488 Divers créanciers	33000

1/1/N+1

Débit

4186 Fournisseurs d'immobilisations	20863,4
4493 Intérêts courus et non échus à payer	29136,6
4636 Intérêts courus (OHADA)	
3455 Etat TVA récupérable	10000

Crédit

5141 Banque	60000
-------------	-------

Les immobilisations incorporelles

Cas 2 : Licence

L'entreprise commerciale Commerce de TENSIFT a acheté au 1/1/N le droit d'exploitation du brevet du produit PX300 au montant initial de 320000 DH et une redevance annuelle de 40000 DH payée chaque début d'année pendant 5 ans. Les frais de formation du personnel s'élèvent à 24000 DH et les frais d'installation du matériel de production sont estimés à 12500 DH. On retient un taux d'actualisation de 8%.

Travail à Faire :

Question 1 : Déterminer le coût d'acquisition de la licence dans les deux cas (opter pour l'IAS 23 ou non) ?

Question 2 : Passer les opérations comptables au 1/1/N et au 31/12/N ?

Les immobilisations incorporelles

Exemple :

Si l'entreprise n'opte pas pour l'IAS 23

Valeur de la licence = $320000 + 24000 + 12500 + 40000 + 40000 * (1 - 1,08^{P-4}) / 0,08$)= 407098 DH

1/1/N

Débit 2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires **407098**

2122 Licences (OHADA)

3455 Etat - T V A . récupérable **8000**

Crédit 1486 Fournisseurs d'immobilisations **10598**

5141 Banque **368000**

4488 Divers créanciers **36500**

31/12/N

Débit 6311 Intérêts des emprunts et dettes **847,84**

4111 Fournisseurs d'immobilisations **39152,16**

Crédit

5141 Banque **40000**

Les immobilisations incorporelles

Exemple :

Si l'entreprise a opté pour IAS 23

Valeur de la licence = $320000 + 24000 + 12500 + 40000 \times 5 = 556500$ DH

1/1/N

Débit	2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires	556500
	2122 Licences (OHADA)	
	3455 Etat TVA récupérable	8000
Crédit	4186 Fournisseurs d'immobilisations	10598
	4493 Intérêts courus et non échus à payer	141402
	4636 Intérêts courus (OHADA)	
	5141 Banque	368000
	4488 Divers créanciers	36500

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

223 (CGNC) 215 (OHADA) Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué par les éléments incorporels (Maroc) :

Clientèle,
Achalandage,
Droit au bail,
Nom commercial
Enseigne.

Dans le cas des IAS/IFRS

Fonds Commercial :

Clientèle,
Achalandage,
Nom commercial
Enseigne.

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Exemple d'application

L'entreprise AASSIMI a acheté un fonds de commerce le 1/1/N dont les caractéristiques sont : Le bilan certifié de l'établissement MOUSSAOUI au 31/12/N -1se présente comme suit (en DH) :

ACTIF	V.B	A ou P	V.N	PASSIF	Montant
Immobilisations en non valeur	30000	10000	20000	Capitaux propres (Résultat déficitaire)	299000 -51000
Matériel de transport	110000	55000	55000	Fournisseur	100000 4000
MOB. MAT. BUR.	120000	60000	60000	Charges à payer	18000
Stock de marchandises	170000	20000	150000	Effets à payer	
Clients	100000	10000	90000		
Banque	45000		45000		
Caisse	1000		1000		
TOTAL	576000	155000	421000	TOTAL	421000

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Exemple d'application

En outre, la présente vente est acceptée et consentie moyennant le prix principal :

Enseigne : 15000 DH

Achalandage : 25000 DH

Droit au bail : 65000 DH

Clientèle : 95000 DH

Matériel de transport : 45000 DH

Mobilier Matériel de Bureau : 55000 DH

Marchandises neuves : 90000 DH

Sur lequel prix l'acquéreur, à l'instant, a remis au vendeur pour un montant de deux cent dix mille dirhams (210000 DH).

Quant au reliquat, ils seront payables en six billets de fonds à échéances semestrielles successives, le premier le 30 juin suivant et ainsi de suite.

Le taux d'intérêt est de 12%.

Le taux d'intérêt de retard est de 10%.

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Exemple d'application

Question 1 : *La valeur du fonds de commerce*

Valeur Juridique du Fonds Commercial = 200.000 DH

Valeur juridique du Fonds de Commerce :

Fonds Commercial : 200 000 DH,

Pour le Matériel de transport : 45 000 DH,

Pour le Mobilier et matériel de Bureau : 55 000 DH,

Pour les marchandises neuves : 90 000 DH.

Valeur juridique du Fonds de Commerce = 200.000 + 45.000 + 55.000 + 90.000
390.000 DH

Valeur juridique du Fonds de Commerce =

Question 2 : *Quelle est la valeur de chaque billet de fonds ?*

Valeur du FDC = 390.000 DH

Règlement par chèque : 210.000 DH

Règlement par Billets de Fonds : 180.000 DH

Valeur Nominale d'un Billet de Fonds = 180.000/6 = 30.000 DH

Valeur du 1^{er} B.F = 30.000 + 180.000*12%*6/12 = 40.800 DH

Valeur du 2^{ème} B.F = 30.000 + 150.000 *12%*6/12 =39.000 DH

Valeur du 3^{ème} B.F = 30.000 + 120.000*12%*6/12 = 37.200 DH

Valeur du 4^{ème} B.F = 30.000 + 90.000*12%*6/12 = 35.400 DH

Valeur du 5^{ème} B.F = 30.000 + 60.000*12%*6/12 = 33.600 DH

Valeur du 6^{ème} B.F = 30.000 + 30.000 *12%*6/12 = 31.800 DH

Les immobilisations incorporelles

Cas du fonds commercial

Enregistrer les opérations comptables ?

OHADA on n'opte pour IAS 23

		1/1/N - <u>Achat de fonds de commerce</u>			
215	Fonds Commercial	135.000			
216	Droit au Bail	65.000			
245	Matériel de Transport	45.000			
2444	Mobilier de Bureau	25.000			
2441	Matériel de Bureau	30.000			
311	Marchandises	90.000			
1486	Billets de fonds				
1682	Billets de fonds (OHADA)			180.000	
5141	Banques			210.000	
		30/6/N – <u>Paie ment du premier billet de fonds</u>			
1682	Billets de Fonds	30.000			
671	Intérêts des emprunts	10.800			
521	Banques locales			40.800	

Les immobilisations incorporelles

Cas du fonds commercial

Enregistrer les opérations comptables ?

OHADA on opte pour IAS 23

	1/1/N - <u>Achat de fonds de commerce</u>			
215	Fonds Commercial	160.515		
216	Droit au Bail	77.285		
245	Matériel de Transport	45.000		
2444	Mobilier de Bureau	25.000		
2441	Matériel de Bureau	30.000		
311	Marchandises	90.000		
1486				
1682	Billets de fonds		180.000	
5141	Billets de fonds (OHADA)		210.000	
166	Banques		37.800	
	Intérêt s courus			

37800 = Total des intérêts sur les 6 semestres à intégrer proportionnellement entre fond commercial et droit au bail ($135000/200000 = 67,5\%$ et $65000/200000 = 32,5\%$)

Part FC = $37800 * 0,675 = 25515$; part Droit au bail = $37800 * 0,325 = 12285$

Valeur FC = $135000 + 25515 = 160515$; Valeur droit au Bail = $65000 + 12285 = 77285$

Les immobilisations incorporelles

Cas du fonds commercial

Enregistrer les opérations comptables ?

OHADA on opte pour IAS 23

	30/6/N – <u>Paiement du premier billet de fonds</u>			
1682	Billets de Fonds	30.000		
166	Intérêts courus	10.800		
521	Banques locales		40.800	

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques

Un logiciel informatique repose généralement sur un support matériel (disque, disquette, CD-ROM, ...etc) qui n'est qu'un élément accessoire à la prestation intellectuelle nécessaire à l'élaboration du logiciel.

Lorsque l'entreprise acquiert simultanément du matériel informatique ou industriel équipés de logiciel, il serait nécessaire de distinguer :

- Les logiciels dissociés ;
- les logiciels indissociés.

Les logiciels indissociés sont ceux dont le prix ne peut être distingué de celui du matériel.

Dans ce cas, l'enregistrement comptable porte uniquement sur l'immobilisation corporelle.

Les logiciels dissociés sont analysés comme des immobilisations incorporelles.

Il faut distinguer :

- les logiciels à usage interne ;
- les logiciels à usage commercial.

Comptabilisation des logiciels à usage interne

On distingue des logiciels acquis et des logiciels créés.

Les logiciels acquis

Le coût d'acquisition du logiciel est inscrit au compte 22801 Logiciels (CGNC) 213 Logiciel (OHADA) lorsque le logiciel est destiné à servir durablement à la gestion interne de l'entreprise.

Exemple d'application

Acquisition d'un logiciel de gestion de la paie pour un montant de 50000 DH le 5/7/2007 par chèque.

Débit

22801 logiciels (CGNC) 50000

2131 Logiciel (OHADA) 50000

3455 Etat TVA récupérable 10000

Crédit

5141 Banque (CGNC) 60000

521 Banques Locales (OHADA)

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels acquis **Exemple d'application**

Amortissement sur 4 ans

31/12/2007 par chèque.

Débit

61928 DEA des autres immobilisations incorporelles (CGNC) 6250

6812 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (OHADA) 6250

Crédit

2822 Amortissement des immobilisations incorporelles 6250

2813 Amortissements des logiciels (OHADA) 6250

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels acquis Exemple d'application

L'entreprise peut amortir le logiciel sur une durée de douze mois.

31/12/2007

Débit

61928 DEA des autres immobilisations incorporelles (CGNC) 12500

6812 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (OHADA) 25000

6594 Dotations aux provisions réglementées (CGNC) 12550

Crédit

2822 Amortissement des immobilisations incorporelles (CGNC) 12500

2813 Amortissements des logiciels (OHADA) 6250

1351 Provisions pour Amortissement dérogatoires (CGNC) 12500

151 Amortissements dérogatoires (OHADA) 12500

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels acquis Exemple d'application

L'entreprise peut amortir le logiciel sur une durée de douze mois.

31/12/2008

Débit

61928 DEA des autres immobilisations incorporelles (CGNC) 12500

6812 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (OHADA) 25000

6594 Dotations aux provisions réglementées (CGNC) 12550

Crédit

2822 Amortissement des immobilisations incorporelles (CGNC) 12500

2813 Amortissements des logiciels (OHADA) 6250

1351 Provisions pour Amortissement dérogatoires (CGNC) 12500

151 Amortissements dérogatoires (OHADA) 12500

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels créés

Les dépenses de conception de logiciels sont enregistrées en immobilisations incorporelles si :

- 1) Le projet dispose de sérieuses chances de réussite technique ;
- 2) L'entreprise manifeste sa volonté de produire le logiciel, indique la durée minimale estimée et précise l'impact attendu sur les performances.

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels créés

Les différentes phases de conception de logiciels sont :

- Phase de conception

- 1) Étude préalable
- 2) Analyse fonctionnelle
- 3) Analyse organique

- Phase de production

- 4) Programmation
- 5) Test et essai

- Phase de mise à la disposition de l'utilisateur et de suivi

- 6) Documentation
- 7) Formation
- 8) Suivi du logiciel (maintenance)

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels créés

Le coût de production comprend les dépenses :

- Analyse organique
 - Programmation
 - Test et essai
 - Documentation
- Formation assurée avant la mise en utilisation du logiciel

Les autres dépenses sont enregistrées comme charges

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Les logiciels créés

Exercice d'application

L'entreprise XYZ a commencé la production d'un logiciel à usage interne pour lequel les dépenses suivantes sont engagées au cours de l'année N :

- Etude préalable : 76000
- Analyse fonctionnelle : 124000
- Analyse organique : 326000
- Programmation : 665000
- Test et essai : 223000
- Documentation : 72000
- formation des utilisateurs : 65000

Le logiciel ne sera opérationnel qu'en avril N+1

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Enregistrement Comptable

31/12/N

Débit

Immobilisations incorporelles en cours 1286000

Crédit

2193 Immobilisations produites (Logiciels et Internet) 1286000

Comptabilisation des logiciels à usage interne

Enregistrement Comptable

1/4/N+1

Débit

22801 logiciels 1286000

2131 Logiciels (OHADA)

Crédit

2193 Immobilisations incorporelles en cours (Logiciels et Internet) 1286000

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Les logiciels à usage commercial

Ces logiciels sont détenus par une entreprise soit par acquisition soit par création interne.

Leur traitement comptable dépend de leur destination :

- Le logiciel comme moyen d'exploitation

Le logiciel est enregistré en immobilisations

- Le logiciel comme produit à vendre

Le logiciel est traité soit comme achat soit comme charge (acquisition ou création en interne)